



VENTE DE PRODUITS DERIVES JMJ 2008

Charte de fonctionnement, concernant la vente des produits pour les JMJ de 2008 à Sydney :

1. La vente des produits dérivés a pour but l'aide individuelle à l'autofinancement de la participation financière au voyage de chaque jeune.
2. Le jeune s'engage à payer le montant total des objets emportés, au prix de vente public préconisé par le diocèse, auprès de la pastorale des jeunes.
3. Le jeune a la possibilité de se faire aider par sa paroisse d'origine pour l'achat des objets emportés et destinés à la vente.
4. Le montant de la marge (déjà inclus dans le prix de vente public) affectée au jeune sera directement défalqué du prix de la participation finale demandée par le diocèse.
5. En cas de désistement en cours de route, les sommes engagés par le jeune partent dans une caisse diocésaine et seront réutilisées pour les JMJ de Sydney.

NOM:

Prénom :

Adresse :

C.P. :

Ville :

Tél dom. :

Tél Portable :

E.Mail :

reconnais avoir pris connaissance de la charte établie par le diocèse.

J'emporte à la vente :

Nombre	Objets	Px Unit	Px Total	Marge Jeune
	T-shirts	2.00 €	- €	- €
	Cabas	3.00 €	- €	- €
	Bières	3.00 €	- €	- €
	Verre à bière	4.00 €	- €	- €
	Pack (2 bières + 1 verre)	10.00 €	- €	- €
	Tuiles en chocolat	5.00 €	- €	- €
TOTAUX			- €	- €

Je règle le montant total (prix de vente public) ce jour. Soit : - €

Le diocèse m'accorde un délai. Je m'engage à régler l'intégralité du montant pour la date du :

Je note qu'il sera défalqué du prix de mon billet le montant des bénéfices de ce jour : - €

Signature du Jeune :

Signature du diocèse :

P/O Olivier BOUCLY

28/04/08